

République Islamique de Mauritanie

**Agence Nationale de Recherches Géologiques et  
du Patrimoine Minier**

**(ANARPAM)**

**Procès-verbal d'évaluation et de proposition d'attribution pour  
la sélection de consultant au moindre coût (SMC)**

-Evaluation des propositions financières des soumissionnaires qualifiés

PV N° 109

**Objet :** Formation sur l'audit interne des processus administratifs et financiers au sein de l'ANARPAM.

*J'approuve le contenu du  
PV de la Commission ad-hoc.*

**Mardi, le 04 Décembre 2025**

*04.12.2025*



## Procès-verbal d'évaluation des propositions financières (SMC)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le 04 Novembre à 10 h 05 mn, la Commission ad hoc de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**, s'est réunie dans les locaux de l'ANARPAM pour procéder à l'évaluation des propositions financières reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence pour la **Formation sur l'audit interne des processus administratifs et financiers au sein de l'ANARPAM**.

### Membres :

**Mme. Zeinebou Mohamed Lemine TAR, Chef de cellule de contrôle Interne et des Audits, Présidente :**

### Membres :

- Mme. Toutou Chamekh SALEM, membre CPMP/ANARPAM ;
- M. Ahmed El Vadel SIDI, Membre CPMP/ANARPAM ;
- M, Mohamed El Mokhtar DAHMADA, Consultant, Membre ;
- Mme Kandji Mody TRAORE, chef de service administratif, Membre, Secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des propositions financières du **groupe (A)** composé des soumissionnaires dont les offres ont obtenu le score prédéfini exigé.

Il s'agit des soumissionnaires suivants :

1. **KHLIL**
2. **AFACOR**
3. **CERTIF**

*L'évaluation des propositions va se faire sur la base des critères suivants :*

Critères	Notes
Conformité de la proposition aux exigences du dossier	10 points
Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de missions similaires	40 points
Qualification des experts (formation, expérience)	30 points
Méthodologie	20 points
Total	<b>100points</b>

Les offres ont été vérifiées verticalement et horizontalement ainsi que de la concordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et de l'offre globale.

Aucune erreur n'a été constatée.

**Conclusion :**

Sur la base de l'évaluation des propositions, la Commission d'Evaluation a jugé la proposition de **AFACOR** appartenant au groupe A qualifié techniquement et présentant l'offre la moins disante d'un montant de **Quatre Cent Quatre Vingt Quinze Mille (495 000 MRU) Ouguiya TTC**, est couverte par l'enveloppe allouée et propose de lui attribuer par conséquent le marché susmentionné.

**Le classement des offres financière est contenu dans le Fiche de séance d'ouverture de propositions financières de consultants qualifiés.**

Ce procès-verbal est une proposition d'avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**.

Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par l'Autorité Contractante.




Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

**Les résultats de cette évaluation techniques sont contenus dans les tableaux 2 et 3 en annexe.**

Fait le 04/12/2025 et ont signé  
La présidente de la Commission ad hoc  
**Zeinebou Mohamed Lemine TAR**



Membres :

- Mme. Toutou Chamekh SALEM ; 
- M. Ahmed El Vadel SIDI ; 
- M. Mohamed Mokhtar DAHMADA ; 
- Mme Kandji Mody TRAORE. 